

Compte-rendu  
de la Commission de suivi de site  
de l'installation de stockage de déchets non dangereux  
à Villeveyrac  
vendredi 29 septembre 2017 à 9h30  
site de l'usine de Villeveyrac

**Etaient présents :**

Monsieur NUCHO, Sous-Préfet, Préfecture de l'Hérault

Madame OUAHAB, bureau de l'Environnement, Préfecture de l'Hérault

Monsieur DAGHMOUS, bureau de l'Environnement, Préfecture de l'Hérault

Monsieur REYNAUD, DREAL LRMP – Unité Départementale de l'Hérault

Madame REDON, DREAL LRMP – Unité Départementale de l'Hérault

Madame FORNER, Commune de Loupian

Monsieur LABIT, Vice-Président délégué à la gestion des déchets, Sète agglomération Méditerranée (SAM)

Monsieur RAJAUT, salarié de SAM

Monsieur ALIBERT, salarié de SAM

Monsieur TURREL, salarié de SAM

Madame Caroline CALMETTE, salariée de SAM

Madame LOPEZ, service déchets, SAM

Monsieur COTTOUR, directeur général adjoint pôle cadre de vie, SAM

Monsieur DAVAL, ingénieur traitement, service déchets, SAM

Monsieur VOINOT, chef du service déchets, SAM

**L'ordre du jour de la réunion était le suivant :**

1. Modification du bureau de la CSS,
2. Bilan d'exploitation 2016 de l'ISDND,
3. Projet d'extension de l'ISDND : avancement,
4. Questions diverses.

M. Nucho ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la réunion.

### **1. Modification du bureau de la CSS**

La composition du bureau est ainsi modifiée :

- collège « élus des collectivités territoriales concernées » : titulaire M. Christophe MORGO, commune de Villeveyrac, suppléante Madame Hélène FORNER, commune de Loupian
- collège « associations de protection de l'environnement » : inchangé
- collège « exploitant de l'ICPE » : titulaire M. Lucien LABIT, suppléant M. Michel GARCIA
- collège « salariés de l'ICPE » : titulaire Mme Sylvie TOMASSONI, suppléant M. Jean-Marc RAJAUT

#### **Complément de Mme OUAHAB, préfecture :**

Dans le règlement intérieur, à l'article 6, le nom de l'entité sera changé pour tenir compte de la fusion opérée le 1<sup>er</sup> janvier entre la CCNBT et Thau agglo.

### **2. Présentation du bilan d'exploitation 2016 de l'ISDND**

Intervention de M. Voinot, Sète agglomération Méditerranée.

*Présentation du document joint au compte-rendu : « Installation de stockage de déchets non dangereux de Villeveyrac, synthèse du rapport d'activité 2016 ».*

#### **Complément de M. Nucho, Sous-Préfet :**

L'augmentation du tonnage annuel d'encombrants déposés sur le site peut être due à une résorption de dépôts sauvages.

### **3. Projet d'extension de l'ISDND : avancement**

#### **Remarque de M. Voinot, SAM :**

La question de la réalisation effective du 3<sup>e</sup> casier de l'ISDND se pose. La Direction et les élus n'ont pas encore pris de décision définitive à ce sujet.

#### **Réponse de M. Nucho, Sous-Préfet :**

Ce dossier est instruit par les services de l'Etat, qui sont en mesure de proposer un avis favorable, dans la mesure où les procédures ont abouti. Le dossier passe en CODERST le 28 octobre 2017, en préfecture de Montpellier. La Région n'a pas rendu d'avis sur le projet, car le plan régional des déchets n'est pas encore établi. En attendant l'élaboration du plan régional, c'est le plan départemental de gestion et prévention des déchets non dangereux, datant de 2014 qui s'applique, et qui permet la création du 3<sup>e</sup> casier.

Reste à connaître la position des élus de la nouvelle agglomération, en relation avec l'utilisation de l'Unité de Valorisation Energétique de Sète.

#### **Complément de M. Labit, Sète agglomération Méditerranée :**

La création du 3<sup>e</sup> casier permettra un gain en transport et en autonomie de la collectivité.

#### **Complément de M. Reynaud, DREAL :**

Un projet d'arrêté préfectoral, dont le passage est prévu au CODERST d'octobre 2017, sera envoyé pour avis à la collectivité.

**Question de M. Alibert, Sète agglomération Méditerranée :**

Si au bout de 27 ans, le nouveau casier n'est pas rempli, que se passe-t-il ?

**Réponse de M. Nucho, sous-préfet :**

La durée d'exploitation est un maximum, l'installation serait alors fermée quand bien même elle ne serait pas arrivée à saturation. Mais entretemps, un dossier de prolongation motivé pourra être établi par la collectivité, et être accepté ou non par l'administration.

**Question de M. Nucho, sous-préfet :**

Quid de la demande de dérogation relative aux espèces protégées ?

**Réponse de M. Cottour, SAM :**

Sète agglomération Méditerranée a reçu l'arrêté préfectoral, mais reste en attente de l'arrêté ministériel pour 2 espèces.

**Complément de M. Nucho, Sous-Préfet :**

La DREAL s'enquerra dudit arrêté auprès du ministère.

**4. Questions diverses**

**Question de M. Alibert, SAM :**

Dans le projet de nouveau casier, est-il prévu des mesures limitant les nuisances, poussières notamment ?

**Réponse de M. Reynaud, DREAL :**

Le dossier prend en compte cet aspect.

Après s'être assuré qu'il ne restait aucune question en suspens, M. Nucho clôture la séance en remerciant les participants.

Montpellier, le 06 OCT. 2017

Le Président de la Commission de suivi de site  
Le Sous-Préfet



Philippe NUCHO

**ANNEXE**

---

Annexe : « Installation de stockage de déchets non dangereux de Villeveyrac, synthèse du rapport d'activité 2016 »